

## CHARTE NATIONALE QUALITÉ DES SERVICES À LA PERSONNE













## PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA PERSONNE, NOUS NOUS ENGAGEONS

- Accueil. Disponibilité. Réactivité. Répondre de manière rapide et adaptée à chaque demande.
- Clarté. Rigueur. Transparence.
  Fournir des informations complètes et fiables tout au long de la prestation.
- Personnalisation. Écoute. Suivi.

  Adapter notre intervention à l'évolution de vos besoins.
- Compétences. Expériences. Savoir-faire.

  Mettre à votre service des intervenants compétents et professionnels.
- Confidentialité. Respect. Discrétion. Respecter votre vie privée et votre intimité.
- Qualité. Évaluation. Amélioration. Faire évoluer nos pratiques pour améliorer votre satisfaction.



Nous nous engageons à respecter les principes de la Charte nationale Qualité, à évaluer chaque année la qualité de nos services et à l'améliorer.



Nous sommes labellisés Cap'Handéo et garantissons une intervention à domicile adaptée à toutes les situations de handicap. Ce label est renouvelé tous les trois ans après audit sur site.



Nous sommes certifiés Qualisap « Qualité de service des organismes exerçant des activités de services à la personne ». Dans ce cadre, nous sommes contrôlés chaque année par Bureau Veritas Certification, organisme certificateur accrédité n° 5-0051. (Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr)

